

Document d'information aux parents Année scolaire 2022-2023 - 2^e cycle primaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication, deuxième communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Stéphanie Reid
Directrice de l'école

Document d'information aux parents – Année scolaire 2022-2023 - 2^e cycle primaire

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

<p>Première communication écrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication disponible sur le portail parents dans la semaine du 10 octobre 2022. 	<p>Bulletin 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 30 aout au 11 novembre 2022. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 14 novembre 2022. ➤ Les parents seront rencontrés le 17 novembre 2022 en après-midi et en soirée ainsi que le 18 novembre 2022. 	<p>Bulletin 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 14 novembre 2022 au 10 mars 2023. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 13 mars 2023. ➤ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous le 16 mars 2023 en fin d'après-midi ainsi que le 17 mars 2023. ➤ Commentaires sur la compétence : « Travailler en équipe ». 	<p>Bulletin 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 13 mars au 22 juin 2023. Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année. ➤ Ce bulletin comprend également un résultat final composé des étapes 1, 2, 3 et du résultat de l'épreuve du MEES, s'il y a lieu. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 26 juin 2023. ➤ Commentaires sur la compétence : « Travailler en équipe ».
--	---	---	--

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1	Étape 2	Étape 3		
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	30 %	• Écrire		X	X	Situations d'écriture variées, dictées, conjugaisons, phrases et grammaire. Épreuve du MEES à la fin du cycle (4 ^e année) 10 % du résultat de l'année.
	50 %	• Lire	X	X	X	Situations de lectures variées, stratégies de lecture, réactions face aux textes, observations et entrevue de lecture. Épreuve du MEES à la fin du cycle (4 ^e année) 10 % du résultat de l'année
	20 %	• Communiquer oralement		X	X	Présentations préparées et discussions spontanées.
MATHÉMATIQUE	30 %	• Résoudre une situation problème		X	X	Situations de résolution de problèmes complexes.
	70 %	• Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X	Situations d'application des techniques et concepts mathématiques. Exercices, observations et évaluations.
ANGLAIS, LANGUE SECONDE	50 %	• Communiquer oralement en anglais		X	X	Observation des élèves lors de jeux et activités interactives (SAC).
	35 %	• Comprendre des textes lus et entendus		X	X	Examens, jeux-questionnaires, activités de réinvestissement à la suite des lectures et à l'écoute en classe (SAE).
	15 %	• Écrire des textes		X	X	Projets d'écriture variés (SAE).
ARTS PLASTIQUES	70 %	• Réaliser des images personnelles • Réaliser des messages visuels		X	X	Exploitation de différentes techniques à l'aide de matériaux divers. Découverte des artistes, réactions aux œuvres des pairs et histoire de l'art.
	30 %	• Apprécier des œuvres d'art				

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Mise à jour en aout 2022

MUSIQUE 70 %	<ul style="list-style-type: none"> • Inventer des pièces musicales ou instrumentales • Interpréter des pièces musicales 		X	X	Observation en classe, échanges, prestations instrumentales, créations écrites et/ou imposées.
30 %	<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier des œuvres musicales 				
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer des activités physiques individuellement • Pratiquer des activités avec d'autres élèves • Se donner des moyens pour adopter un mode de vie sain et actif 		X	X	Scénarios d'apprentissages et d'évaluations (SAE). Questionnaires (ex. fiche santé), grilles d'observations, tests d'habiletés et d'aptitudes. Observations, captation vidéo et multimédia.
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE 50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir sur des questions éthiques • Pratiquer le dialogue 		X	X	Réflexions à partir d'un texte, d'expériences personnelles, discussions, débats, travaux et évaluations.
50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Manifester une compréhension du phénomène religieux • Pratiquer le dialogue 				
SCIENCE ET TECHNOLOGIE 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre des problèmes • Utiliser les outils, les objets et les procédés de la science et de la technologie • Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques 		X	X	Démarche scientifique, expériences, techniques de manipulations, évaluations, utilisation des T.I.C., recherches et carnet d'expérimentation.
GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire • Expliquer le changement dans une société • Prendre conscience de la diversité des sociétés 		X	X	Lecture de cartes et de textes. Évaluation des connaissances, observations et entrevues.

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Le Centre de services scolaire des Phares rappelle que la présence de l'élève lors de la passation des épreuves ministérielles et des épreuves internes du Centre de services scolaire est obligatoire. Depuis mai 2012, l'absence pour voyage à l'une ou l'autre de ces épreuves a pour conséquence la note zéro (0). Les motifs acceptés par le MEES (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour l'absence à une épreuve sont les suivants : la participation à un événement à caractère national ou international, le décès d'un proche, la maladie avec pièce justificative et la convocation à un tribunal.